



COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

Siège social chez :
chez Monsieur J-Pierre Gréciet
11 rue Dodds - 29200 Brest



site internet : <http://www.tiralarcbretagne.fr>



Secrétariat

David Gisèle
3 impasse de la Sapinière
56860 Séné
giseledavid.bretagne@gmail.com

Mesdames, Messieurs les présidents,

Séné, le 27 septembre 2020

Objet : Assemblée générale électorale

L'assemblée générale électorale du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc se tiendra le :

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020

Accueil à 9h --- Début des travaux à 9h30 précises

Salle du Foyer municipal, rue de Montcontour

LOUDEAC

ORDRE DU JOUR

- ▶ Compte-rendu moral du Président
 - ▶ Trésorerie 2019 : bilan 2019
 - ▶ Trésorerie 2020 : bilan 2020 * budget prévisionnel 2021
 - ▶ Election du Comité directeur (*appel à candidatures en annexe*)
 - ▶ Election des délégués pour l'Assemblée générale de la FFTA (*appel à candidatures en annexe*)
 - ▶ Commissions : arbitres – CSR – formations – LABELS – médicale
 - ▶ Résultats des élections
 - ▶ Remises des médailles de la FFTA
 - ▶ Questions diverses
- ⇒ *Documents pour les 2 élections en annexe*

A l'issue de cette assemblée générale sera servi un repas au tarif de 25 € par personne.

Vous trouverez, en annexe, le coupon d'inscription au repas à retourner, **accompagné du paiement au secrétariat pour le : 1er novembre dernier délai**. Merci.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations sportives.

Gisèle David
Secrétariat comité régional





COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

Siège social chez :
Monsieur J-Pierre Gréciet
11 rue Dodds - 29200 Brest

Secrétariat : Gisèle David
3, impasse de la Sapinière - 56860 Séné
giseledavid.bretagne@gmail.com

site internet : <http://www.tiralarchbretagne.fr>



ELECTION AU COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

Assemblée générale du 22 novembre 2020

APPEL A CANDIDATURE

Conformément aux statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2016, les élections du 22 novembre seront par scrutin de listes.

Les listes comportant 15 noms ainsi qu'un programme pour l'olympiade à venir devront être adressés par courrier postal ou courrier électronique au secrétariat du Comité régional : **pour le 23 octobre 2020 au plus tard.**

Gisèle David, 3 impasse de la Sapinière 56860 Séné * giseledavid.bretagne@gmail.com

Un accusé réception par mail sera envoyé.

Les listes devront être conformes aux statuts (extrait ci-dessous), ainsi qu'au règlement intérieur.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes de moins de 16 ans au jour de l'élection.
- Les personnes de nationalité française ou étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Les personnes non licenciées le jour de l'élection au sein d'une association membre du comité régional.
- Les personnes ayant fait l'objet de mesure disciplinaire dans les organismes de première instance dans les 5 ans précédant la date de l'élection.

Chaque liste de 15 noms doit comprendre au moins un médecin et avoir une représentation féminine d'au moins 25 %.





COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

Siège social chez :
Monsieur J-Pierre Gréciet
11 rue Dodds - 29200 Brest

Secrétariat : Gisèle David
3, impasse de la Sapinière - 56860 Séné
giseledavid.bretagne@gmail.com

site internet : <http://www.tiralarcbretagne.fr>



ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX pour l'AG de la FFTA

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées par courrier postal ou courrier électronique au secrétariat du Comité régional **pour le 7 novembre 2020 au plus tard.**

Gisèle David, 3 impasse de la Sapinière 56860 Séné * giseledavid.bretagne@gmail.com

Un accusé réception par mail sera envoyé.

Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidatures des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale.
2. Les candidats devront individuellement faire acte de candidature auprès du Président ou du Secrétariat du Comité, par écrit, au plus tard 15 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
3. Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant) départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.
4. La liste des candidats doit être diffusée aux clubs ou publiée sur le site officiel du Comité régional au moins 5 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
5. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection.
6. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.
7. Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal (le cas échéant uninominal) à un tour, par les associations sportives dans les conditions précisées à l'article 10.1(2) des statuts de la FFTA au cours de l'Assemblée Générale du Comité Régional qui précède celle de la Fédération.
8. Des suppléants peuvent également être désignés. En cas d'absence d'un des délégués titulaires le premier délégué non élu sera désigné premier suppléant et ainsi de suite.
9. Les délégués doivent être licenciés à la Fédération et :
 - être licenciés sur le territoire du Comité Régional,
 - avoir 16 ans à la date de l'assemblée générale,
 - jouir de leurs droits civiques et politiques,
 - ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

Le nombre de délégués à élire est fixé par le barème suivant :

- 4 délégués
- 2 suppléants





**COMITE REGIONAL DE BRETAGNE
DE TIR A L'ARC**



PROCURATION

Je soussigné(e) :

Président(e) du club de :

Donne procuration à

pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'assemblée générale
élective du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc du 22 novembre 2020.

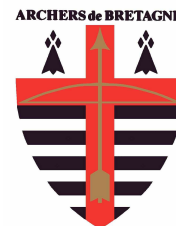
Fait à :

le :

Signature du Président



**COMITE REGIONAL DE BRETAGNE
DE TIR A L'ARC**



**CANDIDATURE
ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX à l'AG de la FFTA**

Je soussigné(e), Nom :Prénom :

Numéro de licence :

Licencié au club de :

Adresse postale personnelle :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

N°s de téléphone personnels:

fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ et/ou portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Déclare me porter candidat pour l'élection du délégué régional de Bretagne de tir à l'Arc, pour l'assemblée générale de la FFTA du 12 décembre 2020.

Fait à :

le :

Signature

COUPON REPAS



Veillez adresser votre coupon d'inscription au repas, accompagné du chèque correspondant, libellé à l'ordre du « *Comité régional de Bretagne de tir à l'arc* » :

25 € par personne
à renvoyer pour le 1er novembre au + tard

chez : **Gisèle David – 3 impasse de la Sapinière - 56860 Séné**

- aucune réservation ne sera prise en compte en l'absence du règlement
- aucune réservation ne pourra être faite le jour de l'assemblée générale



COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC AG du 22 novembre 2020

MENU

Salade de gésiers au vinaigre de framboise
Filet mignon de porc, sauce graines de moutarde
Tomates provençales, pommes de terre sautées, fagot haricots verts
Assiette fromage
Café gourmand (chou chantilly, dacquoise, moelleux)
Café

vin compris (blanc et rouge)

CLUB : participera au repas : oui * non

NOM -Prénom

-
-
-
-
-

25€/personne

nombre total personnes

Total réglé :

..... €